

Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure
EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
du COMITE SYNDICAL du 12 DECEMBRE 2012

L'An Deux Mille Douze, le Douze Décembre, à Dix Neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient Présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Mme GUICHERD, Mme BARET, Mme NICOLAS, Mme MIQUET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur LAFONT, Monsieur FIORINI, Monsieur EVANGELISTA, Monsieur PARTRAT

Monsieur DENISSIEUX présente un pouvoir de Monsieur JOURDAIN

Monsieur FIORINI présente un pouvoir de Monsieur GELIN

Mme GUICHERD présente un pouvoir de Monsieur SAUNIER.

Objet :
Mises à disposition
d'équipements et
locaux intercommunaux

Le Syndicat Intercommunal Murois gère des équipements sportifs et dispose de salles. Il accompagne les associations intercommunales dans leurs actions présentant un intérêt intercommunal

Dans le cadre de son soutien à la vie associative intercommunale, le Syndicat est amené à mettre à disposition des associations intercommunales ses équipements sportifs et salles.

Le Président propose que ces mises à dispositions auprès des associations intercommunales se fassent à titre gratuit, excepté pour la piscine et le Relais d'Assistantes Maternelles.

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical

- **VALIDE** le principe de la gratuité des mises à disposition excepté pour la piscine et le bâtiment occupé par le Relais des Assistantes Maternelles

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute convention de mise à disposition d'équipement et tout document s'y afférant.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS ;

Le Président du SIM, Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 13 décembre 2012.

Le Président

Bernard BEGUIN

